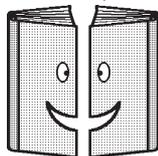


# Constats des personnes à bas revenu qui sont confrontées au surendettement

Rapporteur francophone:  
**André Sandra**  
(D.D.  
Zintégré) ;  
parlement bruxellois, le  
12 octobre  
2004 ; les  
intertitres sont  
de la  
rédaction.

(1) Voir article  
Pause café,  
Journal du  
Collectif n° 17,  
novembre  
1999 ;  
disponible sur  
notre site.

A lire et à débattre...



## 1. Sommes-nous entendus ?

Mesdames, Messieurs les ministres, les parlementaires, les responsables de CPAS, les travailleurs sociaux et les citoyens bénévoles qui tentent de faire de leur mieux pour aider les plus défavorisés à vivre dans la dignité, cela fait 6 ans que j'assiste régulièrement à des forums, colloques, tables rondes et autres réunions concernant la pauvreté et où sont présents des responsables politiques.

Après chaque rencontre, les responsables politiques nous assurent qu'ils nous ont entendus. Pourtant, au fil des années, on se rend compte que les conditions de vie des défavorisés se détériorent graduellement. Les allocations sociales, RIS (Revenu d'Intégration Sociale) ou chômage, et les bas salaires ne permettent plus de vivre dans la dignité. Les familles sont de plus en plus amenées à devoir faire des choix entre payer le loyer, se nourrir, assumer les frais scolaires, les soins de santé, les frais d'énergie etc.

Le fait de devoir choisir entre payer ceci ou cela entraîne les familles à s'endetter, à envenimer leurs relations avec leur propriétaire, les institutions, à vivre dans la crainte qu'on leur coupe l'énergie, dans l'inquiétude de ne plus pouvoir faire suivre par leurs enfants l'enseignement, censé être gratuit, dans la peur de la visite des huissiers, souvent indéliques, qui traumatise les parents et plus encore les enfants.

## 2. La cohabitation sanctionnée ?

Pendant les campagnes électorales, tous les partis prônent les valeurs familiales. Pourtant, si dans une salle de « longue attente » d'un CPAS ou de l'ORBEM, un Roméo rencontre une Juliette ou un Elio une Laurette et qu'ils décident de créer un foyer, ils seront systématiquement sanctionnés et privés d'une bonne partie de leurs revenus, à cause du statut de cohabitant.

Des revenus qui sont de plus en plus conditionnés : les gouvernements successifs

ont pris d'abord des mesures contraignantes contre les usagers des CPAS avec la loi sur l'intégration sociale, ensuite contre les chômeurs avec le plan de contrôle renforcé des chômeurs. Des chômeurs qui seront exclus plus ou moins arbitrairement du chômage, qui iront grossir les déjà longues files d'attente des CPAS. Quelle sera la réaction de ces derniers face à cette nouvelle situation ?

Le déficit d'informations correctes aux citoyens par les institutions ONEM, ORBEM, bureaux de pointage et CPAS est chronique, on se demande parfois si les institutions et leurs fonctionnaires comprennent et connaissent eux-mêmes les règles qu'ils imposent à leurs usagers ?

Si le citoyen défavorisé ne trouve pas le chemin d'une association, d'un syndicat, de lieux de parole comme la pause-café<sup>1</sup>, qui peuvent les aider dans leurs problèmes juridiques, d'emploi, de logement, de santé, si le citoyen ne trouve pas ce chemin, il est perdu et confronté à un casse-tête dangereux pour son équilibre psychologique.

## 3. Toujours des arriérés de radio-télé redevance

Pour terminer, je m'adresse à M. le ministre Van Hengel, ou à ses représentants.

La réforme de la taxe régionale de 2002 (la défunte TELE RADIO redevance y étant désormais incluse) est une avancée pour les usagers du CPAS, ceux-ci en étant exonérés.

Cependant de nombreux usagers du CPAS sont harcelés par des huissiers pour des retards de paiement de cette redevance datant d'avant 2002. Or la radio et la télévision sont souvent leur seul lien avec la culture et l'information, vu le prix de la presse écrite et son accessibilité plus ardue.

Si on peut amnistier fiscalement des nantis ayant placé en fraude de l'argent à l'étranger, ne pourrait-on pas aussi, au nom du droit à l'information et à la culture, amnistier les

défavorisés pour ces retards de paiement ?

#### **4. Conclusion**

Nous rappelons aux responsables politiques que les défavorisés ne doivent pas être la risée des élus, mais bien leur priorité, car ils ont droit aussi au bien-être et que ce sont eux aussi des citoyens respectables qui ont droit à la dignité humaine.

